

N° 2003-264

18/ PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR 2004

Rapporteur : M. LEBAS

Le Budget Primitif de la Ville de Châlons-en-Champagne, qui nous est proposé, s'équilibre toutes sections confondues à la somme de 67.605.000 €, en baisse de - 0,22 % par rapport à 2003.

La section de fonctionnement s'élève à **53.125.000 €**
et la section d'investissement à **14.480.000 €**

La section de fonctionnement progresse de + 1,08 %
et la section d'investissement diminue de - 4,71 %
par rapport à 2002.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Je vous propose d'examiner tout d'abord la section de fonctionnement en commençant par les recettes :

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Je vous invite à vous reporter au **document n° 2 (pages 12 à 23)** pour leur examen détaillé. Les recettes se présentent de la manière suivante :

1) La Vente de produits ou de services, les revenus des immeubles, les remboursements de frais entre budgets **3.431.150 €**

Les postes les plus importants concernent :

- | | |
|---|-----------|
| ◆ Les redevances des services scolaires (restauration, gardes du matin) | 513.500 € |
| ◆ Les redevances des services sportifs (Patinoire etc...) | 30.200 € |
| ◆ Les redevances des services sociaux (CLSH, Club du Mercredi) | 196.500 € |
| ◆ Les redevances des services culturels (bibliothèque, musée...) | 127.000 € |
| ◆ Les revenus des immeubles | 670.500 € |

- ♦ Les autres redevances et droits 360.000 €
- ♦ Les remboursements de frais entre la Ville et ses budgets annexes, la CAC, divers tiers. 1.396.950 €

2) Les impôts et taxes 27.918.500 €

a) Les recettes fiscales (hors impôts locaux) 2.168.500 €

Elles comprennent :

- ♦ la taxe sur l'énergie électrique 650.000 €
- ♦ les droits de place et de stationnement 525.000 €
- ♦ la taxe additionnelle aux droits de mutation 550.000 €
- ♦ les redevances et taxes funéraires 370.000 €
- ♦ les autres taxes 73.500 €

b) Les impôts directs locaux
et le reversement de fiscalité de la CAC 25.750.000 €

Le tableau prévisionnel des impositions directes locales, avec une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de + 1 % et une augmentation prévisionnelle du taux d'imposition de + 1,5 % est le suivant :

TAXES	BASES ESTIMEES	TAUX	PRODUITS
-Taxe d'habitation	42.988.000 €	28,77 %	12.367.648 €
-Foncier bâti	35.394.000 €	27,82 %	9.846.611 €
-Foncier non bâti	125.000 €	40,40 %	50.550 €
TOTAL			22.264.808 €

arrondi à 22.250.000 €

A ce produit fiscal, il convient d'ajouter le reversement de fiscalité de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne qui s'élève à 3.500.000 € (montant susceptible d'être corrigé à l'issu des travaux 2003 de la commission des transferts de charges).

Le tableau présenté ci-dessus n'est qu'indicatif. Il sera mis au point définitivement lorsque l'assiette fiscale 2004 aura été communiquée par les services fiscaux et que les compensations auront été notifiées à la Ville.

Je vous propose donc de ne pas voter définitivement les taux d'imposition aujourd'hui dans l'attente de ces informations. Les taux définitifs seront adoptés ultérieurement.

3) Les dotations, subventions et compensations fiscales **20.133.350 €**

a) Les participations de l'Etat (hors subventions) **19.671.000 €**

♦ Dotation globale de fonctionnement 2004	13.350.000 €
♦ Dotation de solidarité urbaine	2.095.000 €
♦ Dotation spéciale instituteur	65.000 €
♦ Dotation générale de décentralisation	281.000 €
♦ Attributions du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, allocations compensatrices taxe professionnelle, taxe d'habitation et taxes foncières	3.880.000 €

b) Les subventions diverses **462.350 €**

Il s'agit des subventions de l'Etat, de la Région, et du Département attribuées entre autre pour le contrat éducatif local, l'opération "Cœur de Ville", le fonctionnement du Conservatoire de Musique, etc ...

4) Intérêts courus non échus et les produits financiers **650.000 €**

5) Les autres recettes **992.000 €**

Il s'agit des remboursements de salaires (595.000 €), des opérations de stocks (243.000 €), des transferts des fonds de concours (subvention R.I.C. pour la R.P.A. Sarraill : 153.000 €) et de produits de parts sociales de la Caisse d'Epargne (1.000 €).

B - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement dont le détail est fourni dans **le document n° 3 (pages 24 à 64)** s'élèvent à 53.125.000 € soit + 1,08 % par rapport au B.P. 2003.

Le budget 2004 permet de dégager après remboursement du capital des emprunts un autofinancement net positif de 725.750 € (Détail page 11 du document n° 3).

Avant d'aborder la présentation du budget par chapitre, je voudrais faire quelques commentaires sur la dette, les dépenses de personnel et les subventions.

1 - l'annuité de la dette

L'annuité de la dette passe de 6.488.700 €(BP 2003) à **5.325.000 €** en 2004. Elle représente 105,78 €habitant à comparer avec la valeur des communes de la strate (194,00 €habitant en 2002), appartenant à une communauté d'agglomération.

2 - Les dépenses de personnel

Les charges de personnel progressent de + 2,72 % par rapport au B.P. 2003. Elles représentent 53,67 % des dépenses réelles de fonctionnement, à comparer avec la moyenne des communes de la strate appartenant à une communauté d'agglomération (54,3 % en 2002).

3 - Les subventions

L'enveloppe globale des subventions de fonctionnement versées aux organismes de droit privé passe de 6.527.880 € en 2003 à **6.623.660 €** en 2004.

La répartition des subventions fera l'objet d'une délibération à un prochain Conseil Municipal.

Il nous est toutefois proposé d'adopter dès maintenant les attributions des subventions suivantes :

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Compte nature 657 4

Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

S/Fonction 023 - Information - Communication – Publicité

- ◆ Société des Courses de Champagne 2.690 €

S/Fonction 255- Classe de découverte et autres

- ◆ Prévention routière – Charges de fonctionnement
de la piste de prévention routière 4.550 €

S/Fonction 313 – Théâtres

- ◆ Théâtre du Muselet - mise à disposition pour les
Associations locales 7.730 €
- ◆ Association FURIES (loyer local à St Martin-sur-le-Pré) 24.360 €

S/Fonction 61 - Services en faveur des personnes âgées

- Office des Seniors 101.000 €

S/Fonction 72 - Aide au secteur locatif

- ♦ C.L.L.A.J. 10.365 €

S/Fonction 823 – Espaces verts urbains

- ♦ A.G.I.C.A.C. 55.825 €

S/Fonction 95 - Aide au tourisme

- ♦ Foyer du Jeune Travailleur 101.910 €

*Compte nature 655 8
Contingents et participations obligatoires*

S/Fonction 212 - Ecoles primaires

- ♦ Prilly Sainte Thérèse 64.670 €
- ♦ Institut Médico Educatif 1.110 €
- ♦ OGEC des Récollets 165.625 €
- ♦ UDOGEC 135.290 €
- ♦ OGEC Abbé Camut 32.565 €

*Compte nature 657 18
Subventions d'équipement aux organismes publics*

S/Fonction 95 - Action Economique et Tourisme

- ♦ Subvention au budget annexe des activités soumises de plein droit à la TVA 15.225 €

*Compte nature 657 34
Subventions de fonctionnement aux organismes publics (commune)*

S/Fonction 212 – Ecoles primaires

- ♦ Participation versée à Compertrix pour les enfants Châlonnais scolarisés dans cette commune 24.400 €

*Compte nature 657 36
Subventions d'équipement aux organismes publics (CCAS)*

S/Fonction 520 - Services communs d'interventions sociales

- ♦ Subvention de fonctionnement au CCAS 3.615.855 €

C - TABLEAU DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Recettes de fonctionnement - Total		53.125.000 €
70	Produits des services, du domaine	2.760.650 €
73	Impôts et taxes	27.918.500 €
74	Dotations et participations	20.133.350 €
75	Autres produits de gestion courante	670.500 €
013	Atténuation de charges (sf ICNE 6611)	838.000 €
76	Produits financiers (sf ICNE 762)	1.000 €
79	Transferts de charges	153.000 €
6611	ICNE N-1 - contrepassation / emprunts (contrepartie au 16882)	650.000 €

Dépenses de fonctionnement - Total		53.125.000 €
011	Charges à caractère général	11.683.950 €
012	Charges de personnel et assimilé	25.760.700 €
014	Atténuation de produits (sf ICNE 762)	1.595.930 €
022	Dépenses imprévues	106.700 €
65	Charges de gestion courante	6.989.440 €
66	Charges financières (sauf ICNE 6611)	1.675.000 €
67	Charges exceptionnelles	187.530 €

68	Dotations aux amortissements	1.440.300 €
6611	ICNE de l'exercice sur emprunts (contrepartie au 16882)	750.000 €
023	Virement à la section d'investissement	2.935.450 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **14.480.000 €** soit – 4,71 % par rapport au B.P. 2003.

Le tableau synthétique ci-dessous présente le financement de la section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
. Remboursement Capital des emprunts	3.650.000 €	. Virement de la section de fonctionnement	2.935.450 €
		. Amortissements	1.440.300 €
Total	3.650.000 €	Total	4.375.750 €
AUTOFINANCEMENT NET : 725.750 €			
. Investissements nouveaux	8.954.175 €	. F.C.T.V.A. et T.L.E.	1.010.000 €
. Avances	32.930 €	. Amendes de Police	180.000 €
. I.C.N.E	650.000 €	. Subventions	3.359.495 €
. Reversement subvention FNADT à la SEMCHA Pour le C.H.V.	1.192.895 €	. Remboursement de prêt	10.300 €
		. Emprunts	4.794.455 €
		. I.C.N.E.	750.000 €
Total	10.830.000 €	Total	10.104.250 €
TOTAL GENERAL	14.480.000 €	TOTAL GENERAL	14.480.000 €

B - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant global des dépenses d'investissement s'élève à la somme de **14.480.000 €** dont 8.954.175 € d'investissements nouveaux.

Le détail de ces dépenses apparaît dans le **document n ° 4 (pages 65 à 116)** .

Je vous propose par conséquent de vous en rappeler les montants par nature en présentant pour chacune d'elles les opérations les plus importantes.

<u>. Acquisitions foncières</u>	<u>488.920 €</u>
dont :	
. Propriété mitoyenne église Saint-Loup : 100.000 €	
. Terrain ex Paradisio : 145.000 €	
. Solde acquisition stade Saché : 243.920 €	
<u>. Informatisation des services et des écoles</u>	<u>200.450 €</u>
<u>. Matériel de bureau et mobilier pour les services, les écoles, les centres aérés, etc ...</u>	<u>80.000 €</u>
<u>. Matériel divers</u>	<u>285.745 €</u>
<u>. Achat de véhicules</u>	<u>200.000 €</u>
<u>. Travaux d'espaces verts, de terrain de sports, de mobilier urbain et ludique</u>	<u>550.000 €</u>
dont poursuite de la réhabilitation du Jard Anglais 289.700 €	
<u>. Travaux de bâtiments</u>	<u>5.200.000 €</u>
dont :	
. Restructuration du C.H.V. : 2.000.000 €	
. Maison de la Petite Enfance : 1.529.500 €	
. Etude de programmation Centre Social Schmit : 220.000 €	
<u>. Travaux de voirie, d'éclairage public et signalisation</u>	<u>1.700.000 €</u>
dont :	
. Abords du C.H.V. : 1.171.000 €	
<u>. Restauration d'archives et acquisition d'œuvres d'art</u>	<u>15.000 €</u>
<u>. Cours d'écoles</u>	<u>90.000 €</u>

. Dépenses imprévues

144.060 €

C - TABLEAUX DES RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		9.354.250 €
10	Dotations, fonds divers	1.010.000 €
13	Subventions d'investissement	3.539.495 €
16	Emprunts et dettes (sf ICNE 16882)	4.794.455 €
27	Autres immobilisations financières (sf ICNE 2768)	10.300 €
Opérations d'ordre		5.125.750 €
16882	ICNE de l'exercice sur emprunts (contrepartie au 6611)	750.000 €
28	Amortissement des immobilisations	1.385.000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2.935.450 €
481	Amortissement des charges à répartir	15.300 €
49	Provisions	40.000 €
TOTAL GENERAL		4.480.000 €
Dépenses d'investissement		13.677.000 €
13	Subventions d'investissement	1.192.895 €
16	Emprunts et dettes (sf ICNE 16882)	3.650.000 €
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	23.050 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1.310.065 €

23	Immobilisations en cours (hors opérations)	7.324.000 €
27	Autres immobilisations financières (sf ICNE 2768)	32.930 €
020	Dépenses imprévues	144.060 €
Opérations d'ordre		803.000 €
16882	ICNE Contre-passations/emprunts (contrepartie au 6611)	650.000 €
481	Charges à répartir	153.000 €
TOTAL GENERAL		14.480.000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de Budget Primitif Principal présenté pour l'année 2004,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 décembre 2003,

OUI l'exposé qui précède,

VOTE le Budget pour l'exercice 2004, arrêté à la somme de **67.605.000€**

dont : 53.125.000 € pour la section de fonctionnement
 14.480.000 € pour la section d'investissement

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à passer les contrats de prêts nécessaires au financement du Budget d'Investissement, tel qu'il a été présenté, soit pour un montant de 4.794.455 €

ADOPTE les subventions sus-mentionnées

**Le Rapporteur,
Signé : M. LEBAS**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 32 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

LE DEPUTE-MAIRE

Signé : Bruno BOURG BROCC

Certifié exécutoire compte tenu de la réception à
la Préfecture le **23/12/2003** et de la date de
publication le **24/12/2003**

Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général



Eric AMELINE